

**DEC180379DR06**

**Décision portant nomination de M. Dominique SCHLOUPT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7118 intitulée ATILF et nommant Monsieur Alex BOULTON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 06/02/2018 ;

Considérant que M. Dominique SCHLOUPT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS **les 24, 25 et 26 octobre 2000 et les 14, 15 et 16 novembre 2000**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Dominique SCHLOUPT, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7118 intitulée ATILF, à compter du 01/01/2018.

M. Dominique SCHLOUPT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dominique SCHLOUPT, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 06/02/2018

Le directeur de l'unité  
**Alex BOULTON**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**

Visa du Président d'Université de Lorraine  
**Pierre MUTZENHARDT**